

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sandrine VILLENEUVE et M. Jean-Claude RICHARD, qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle EYCHENNE et M. Franck CHAUVE.

ABSENT EXCUSE : M. Bernard GERVAIS.

ABSENTE : Mme Séverine CARTON.

Secrétaire de Séance : M. Franck CHAUVE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **Approuve**, par 12 voix « pour » et 1 « abstention », le marché de l'entreprise DAUPHIN TP de Job d'un montant de 128 408.90 € HT concernant les travaux d'extension du réseau d'eau potable pour raccorder les hameaux de Tressiche et Chanet et **autorise** M. le Maire à signer ce marché ;

- **Approuve** le marché de maîtrise d'œuvre de F2i concernant ces mêmes travaux pour un montant de 8 320 € HT soit 9 984 € TTC ;

- **Accepte** la réalisation d'un emprunt de 135 000 €, pour financer ces travaux de raccordement d'eau potable pour les hameaux de Tressiche et Chanet, auprès du Crédit Agricole au taux de 0.96 € sur une durée de 15 ans à taux fixe et une annuité de 9 674.32 € ; et **autorise** le maire à signer le contrat ;

- **Approuve** la délibération modificative nécessaire à cette opération pour mettre à jour les restes à réaliser 2019 ;

- **Approuve** la convention de financement des aménagements d'accessibilité des arrêts routiers d'autocars interurbains et fournitures, pose, maintenance d'abri-voyageurs, pour le nouvel arrêt place Passelière et **autorise** M. le Maire à la signer ;

-**Approuve** à l'unanimité l'attribution du lot plomberie à l'entreprise GENTIAL, pour un montant de 8 691 €HT, ainsi que le Lot Electricité à l'entreprise DUROUX pour un montant de 5 348 € HT, pour la réalisation des 3 fustes au camping ;

- **Approuve** à l'unanimité l'attribution de la réalisation de la 3^{ème} fuste au camping, de 32 m², à l'entreprise « La Fuste des Monts du Forez » comprenant le lot charpente à l'entreprise GIRARD pour un montant de 44 934.73 € HT ;

- **Accepte** l'encaissement du chèque des Assurances Areas suite au sinistre à l'Aire de Camping Cars ;

-**Accepte** la délibération modificative nécessaire sur le budget Lotissement la Provende TR 2 afin de régulariser les restes à réaliser 2019 ;

-**Décide** la réfection, par l'entreprise EIFFAGE, des voies suivantes : Voie annexe Condamine (délaié vers chez Balmet), Trottoir en face du casino, Rue du Champ de Millan (chemin allant à la Planche), Rue du Plan d'eau (au niveau du 24) pour un montant de 24 600 € TTC à la charge de la Commune (voies non revêtues) ; **et Accepte** la délibération modificative nécessaire pour inscrire ces travaux ;

-**Accepte** le remboursement de l'école St Charles des frais de personnels engagés pour le remplacement de Mme Crépet, à la cantine scolaire, lors de sa cure, soit la somme de 165.94 € ;

-**Accepte** par 10 voix « pour », 1 « contre » et 2 « abstention » le choix du bureau d'étude géotechnique CELIGEO pour la somme de 3246 € HT, soit 3895.20 € TTC et concernant la réalisation des logements passifs à la Chana ;

-**Décide** de sursoir à la délibération de transfert d'ordre budgétaire concernant l'assainissement ;

-Décide de retenir trois propositions de travaux de l'éclairage public :

- Montée des Sorbiers pour un montant prévisionnel de 9 731 € HT ;
- Rue de l'Aubépine pour un montant prévisionnel de 5 357 € HT ;
- Rue de la Gare pour un montant prévisionnel de 3 971 € HT

Soit un total prévisionnel HT de 19 059 € ;

- **EMET** un Vœu de soutien pour le choix du nom de la caserne de gendarmerie de Noirétable : « Ernest FORICHON » ;

- **Décide** de restituer, suite à leur demande, la sculpture de G. CHARLIER « Veuve bavaroise » au Musée d'Orsay ;

- **Emet** un vœu de soutien au courrier de M. Crémonèse concernant la mutualisation de Loire Forez Agglo qui engendre la destruction de l'économie locale. Une copie de ce courrier sera transmise à toutes les communes de Loire Forez.

La séance est levée à 21h50.